



## Nature et paysage

Genève s'engage pour la biodiversité : le Conseil d'Etat adopte un projet de loi pionnier en Suisse (publié le 19.04.2011)

#### Communiqué de presse du département de l'intérieur et de la mobilité

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi consacré à la biodiversité. Il apporte ainsi une réponse locale à un enjeu révélé à l'échelle mondiale en 2010. Ce texte, qui s'inscrit dans la lignée des engagements internationaux de la Suisse, a pour objectif une meilleure prise en compte des écosystèmes naturels et des ressources qui en sont issues. Pragmatique, il privilégie l'incitation et la sensibilisation ainsi que les partenariats, notamment avec les communes. Le projet de loi, transmis pour adoption au Grand Conseil, fournit également une base légale pour prendre en compte la nature en ville et les corridors biologiques. Au moment où le développement du canton est un défi impérieux, le projet permet d'accompagner cet essor d'une prise en compte accrue de la qualité de vie des habitants.

### Un défi d'actualité

L'année 2010, consacrée par les Nations Unies à la biodiversité, avait permis de mettre au premier plan la valeur inestimable de ce patrimoine (voir encadré), tant sur le plan global que local. Convaincu de l'importance d'agir afin de mieux gérer cette ressource, le Conseil d'Etat a adopté le 13 avril dernier un projet de loi sur la biodiversité.

Ce texte cantonal, qui constitue une première en Suisse, s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux et nationaux de la Confédération (Pdf | 158 Ko), dont l'importance a été récemment rappelée à la Conférence de Nagoya. Sur le plan local également, il répond à des préoccupations de première actualité : en effet, un sondage réalisé en décembre 2010 par le canton auprès d'un échantillon représentatif des Genevois révélait que 94% des personnes interrogées considèrent que "préserver la biodiversité, en dépit des efforts que cela implique est un enjeu assez ou très important ". Cet attachement de la population en faveur de la biodiversité doit être d'autant mieux pris en compte dans la gestion de notre territoire que celui-ci est appelé à connaître un développement important dans un proche avenir.

## Maintenir durablement la qualité de notre cadre de vie

Le projet de *loi sur la biodiversité* a notamment pour objectif de maintenir dans notre canton des espaces de nature et de verdure, y compris à proximité directe des zones bâties. Il prévoit ainsi de favoriser la vitalité des corridors biologiques - ces liaisons de verdure vitales pour la faune et la flore - ainsi que les éléments de nature en ville (voir encadré) et ce dès la planification de nouveaux quartiers.

Par ailleurs, afin d'atteindre des résultats durables, le projet de loi met également l'accent sur la sensibilisation du public. Dans cet esprit, une attention particulière est accordée à l'éducation à la nature des écoliers, avec l'organisation d'activités pédagogiques venant compléter le plan d'étude.

# Une approche novatrice

Le projet de loi sur la biodiversité s'inscrit dans la lignée de plusieurs actions genevoises en faveur de la préservation de l'environnement qui ont fait leurs preuves, comme le *programme de renaturation des cours d'eau* ou les *contrats de rivières*. Son approche est cependant novatrice : s'agissant d'une loi cadre, le projet prévoit de

la souplesse dans les moyens requis pour atteindre ses objectifs. Ceux-ci sont précisés par le biais d'une stratégie périodiquement révisée. Par ailleurs, le projet privilégie l'incitation et les partenariats, notamment avec les communes, en veillant à apporter des ressources aux initiatives innovantes avec l'organisation d'un fonds à cet effet. Ce dernier permet au canton, outre la mise en œuvre d'un suivi transparent des actions menées, de recevoir des financements fédéraux au titre du Projet d'agglomération.

Le projet de loi sur la biodiversité - désormais soumis pour adoption au Grand Conseil genevois - répond de façon partielle ou complète à cinq objectifs prioritaires définis par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2010-2013. Transversal, pragmatique et actuel, il constitue une pièce maîtresse de l'avenir durable de notre canton.

### La nature en ville : un atout pour les habitants et la biodiversité

L'une des innovations du *Projet de loi sur la biodiversité* consiste à définir un cadre pour une meilleure intégration de la *nature en ville*.

Cette approche consiste à veiller à ce que les zones urbanisées soient agrémentées d'espaces de verdure : toitures végétalisées, chenaux à ciel ouvert, prairies fleuries ou biotopes dans des zones industrielles, etc. Ces aménagements permettent notamment de privilégier les espèces indigènes - plantes, arbres, papillons, etc. - tout en apportant une importante valeur ajoutée pour les riverains. Il s'agit dès lors d'un enjeu particulièrement important pour Genève, dont les qualités d'agglomération verte sont reconnues aussi bien à l'échelle régionale qu'internationale.

Maintenir cette attractivité en favorisant le patrimoine naturel dans l'espace urbain est l'une des mesures phares du projet de loi. Ce dernier prévoit ainsi l'élaboration d'un programme d'incitations permettant de favoriser la biodiversité sur des surfaces existantes, tels que les gazons dans les parcs publics ou des talus fleuris le long des voies.

De plus, le projet préconise d'intégrer des éléments de nature en ville dès la planification de nouveaux quartiers. Au moment où le développement du canton est un défi majeur, le projet de loi propose d'accompagner cet essor d'une prise en compte accrue de la qualité de vie des habitants.

Le projet de loi dans le cadre des engagements nationaux et internationaux (Pdf | 158 Ko)

## La biodiversité : un enjeu crucial

La biodiversité regroupe l'ensemble de la diversité du vivant, depuis les écosystèmes naturels jusqu'aux richesses génétiques des populations animales et végétales, sauvages et domestiques. C'est d'elle qu'est tirée l'ensemble de notre alimentation; elle agrémente notre cadre de vie et nos paysages - il suffit de penser à une promenade en forêt ou le long de nos cours d'eau - nous fournit des matériaux renouvelables et de nombreux médicaments en sont extraits. D'une façon générale, de son équilibre dépend celui de notre planète. La préservation de la biodiversité est donc un enjeu crucial, à l'échelle globale mais aussi locale.

En effet, le canton de Genève dispose d'une biodiversité insoupçonnée, avec 1'000 espèces de plantes, plus de 10'000 espèces animales ou encore, pour ce qui concerne le patrimoine cultivé, 35 variétés de pommes et 60 cépages de vignes. Cependant, les pressions sur les milieux sont importantes et la situation est critique pour de nombreuses espèces. Les enjeux de développement du canton le placent aujourd'hui à la croisée des chemins : accorder une place à la biodiversité, comme le prévoit le projet de loi adopté par le Conseil d'Etat, permet de relever ce défi sans lui sacrifier la qualité de notre cadre de vie.

### Pour tout complément d'information :

M. Gilles Mulhauser, Directeur général, direction générale de la nature et du paysage (DGNP), DIM, 022 388 55 29.